Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 056-215600792-20261013-CM20261013D2-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE GUILLAC
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 15
présents : 14
votants : 15

Numéro :
CM20261013D2

L'an deux mille vingt-six, le treize octobre à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Madame Thérèse MAINGUY, Maire.

Date de convocation : 8 octobre 2026

PRÉSENTS :
MM./MMES., Thérèse MAINGUY, Stéphane ROUAULT, Katell VINCENT (arrivée à 19h20), Didier GUILLOUËT, Nathalie DACQUAIT, Gwénaël BROGARD, Jean-Michel HUET, Hélène SERRAND (arrivée à 19h40), Ludovic GUIMARD, Vanessa VALY (arrivée à 19h35), Guillaume TANGUY, Brigitte JOUANNO, Anthony MOUSSARD, Laurent LE MÉZO, Solenne GOURVÈS.

EXCUSÉS :
Mme VINCENT Katell donne procuration à Madame Thérèse MAINGUY
Mme VALY Vanessa donne procuration à Monsieur Anthony MOUSSARD
Mme SERRAND Hélène donne procuration à Madame Brigitte JOUANNO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Stéphane ROUAULT

Objet : Finances – Décision Modificative

Une décision modificative doit être prise dans le budget communal 2026, soit :

Section d'investissement	Chapitres et comptes	Somme
Investissements : D	Chap.41 compte 202 Chap.41 compte 2138 Chap.41 compte 21538	- 138.00 € - 939.51 € - 385.20 €
Investissements : R	Chap.41 compte 203	+ 1462.71 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- PRESENTS : 14 **- VOTANTS : 15**
- Abstentions : 0 **- Suffrages exprimés : 15** **- Majorité absolue : 8**
- POUR : 15 **- CONTRE : 0**

A l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE la décision modificative**
- **AUTORISE Madame la Maire à signer tout document concernant cette décision**

Pour extrait conforme
La Maire,
Mme Thérèse MAINGUY

MAIRIE DE GUILLAC
56 (Morbihan)